



les intérêts calculés sur une condamnation pécuniere

Par **milka**, le **15/08/2011** à **13:17**

En 1993, j'ai été condamné à 23 000€ de dommages et intérêts. Depuis, j'ai toujours effectué des remboursements mensuels au FGTI. Mi 2010, ces derniers m'ont laissé un message téléphonique me demandant de faire un versement ponctuel de 1 000 €. A cette époque, j'étais en plein déménagement et je n'ai pas eu le message. Plus tard, j'ai reçu un courrier d'un huissier m'informant qu'il me restait 10000€ à verser (solde normal), et il ajoute que je dois verser 27000€ d'intérêts calculés. Après contact avec le FGTI; ils m'ont dit que la procédure de contentieux était lancée et que dans ce cadre ils réclamaient ces intérêts. J'ai eu beau leur dire que nous nous étions toujours arrangés et que je ne comprenais pas cette attitude. Ils m'ont répondu que c'était la procédure normale et que la machine lancée ne pouvait être stoppée. J'ai alors sollicité une grâce pour ces intérêts. Ils ont accordé une remise de 10000€ sur les 27000€ en ont informé l'huissier. L'huissier quand à lui n'a pas pris la peine de me prévenir. Je suis complètement perdu face à cette situation abracadabrante, tout ça est ce vraiment légal et où est donc la place de la réinsertion, si les sommes dues à l'origine sont plus que doublées et qu'il s'agit désormais d'un endettement à vie ? Quelles sont les solutions pour sortir définitivement de cette ornière ? J'ai bien essayé un paiement cash par l'intermédiaire d'un crédit directement avec le FGTI. La réponse fut que le dossier n'est plus entre leurs mains et que leur dernière proposition suite à ma demande de grâce était de 25000€ soit 10000€ de dette initiale et 15000€ d'intérêts calculés et que je devais voir ça avec l'huissier. Je rappelle que ce dernier ne m'a même pas communiqué la proposition du FGTI. Un dernier mot pour bien insister sur le fait que je respectais mes mensualités avec le FGTI avant que ce dernier place mon dossier au contentieux. Toutes les informations et aides disponibles sont les bienvenues. Je suis dans une réelle détresse n'hésitez pas à me contacter. J'insiste pour dire que pendant toutes ces années j'ai toujours respecté l'échéancier avec le FGTI mais que tous ces accords se sont fait par téléphone et donc il n'y a pas de trace écrite. Dans l'attente et en espérant sincèrement assistance merci d'avance.

Par **Domil**, le **15/08/2011** à **14:18**

23 000 euros, si vous faites de petits versements, ça ne compense même pas les intérêts, donc la somme augmente au fur et à mesure que vous payez.
Le créancier est en droit d'exiger la somme intégrale, de ne pas accepter l'échéancier surtout si ce dernier est trop faible